

Face à la mondialisation, l'État démocratique présente-t-il encore l'unique modèle politique pouvant garantir l'État de droit et de liberté ?



Par Estelle Kouokam, Université catholique d'Afrique centrale, Yaoundé, Cameroun

La chute du mur de Berlin accélère le processus de mondialisation et donne une nouvelle configuration à l'échiquier des relations internationales actuelles. En effet, elle consacre la puissance de l'économie libérale et inaugure une " nouvelle " ère politique dans les États africains ; ils se voient vivement recommandés d'opter pour la démocratisation et le pluralisme politique. Cette injonction se fait de manière instrumentale : la démocratie et la bonne gouvernance sont les principales conditionnalités fixées par les institutions de Bretton Woods pour l'accès à l'aide. Bon gré mal gré ces États se mettent au pas et suivent la nouvelle mode. La mondialisation est aussi productrice de ce que Zaki Laïdi (Laïdi, 1996 : 303) appelle la radicalisation de l'incertitude. En effet, la nouvelle vision du monde faisant de celui-ci un village où les frontières entre les États sont de plus en plus rétrécies et où la souveraineté de l'État est confrontée aux injonctions, aux suggestions des institutions internationales qui n'hésitent plus à dénoncer les exactions perpétrées par les États à l'encontre de leurs citoyens au nom de l'universalité des droits de l'homme issus d'une tradition individualiste et libérale. Situation favorisant les replis identitaires qui combattent cette tendance unipolaire, en voulant affirmer et défendre l'existence d'autres vérités que le libéralisme et la démocratie. D'où la recrudescence des extrémismes donc les énonciations politiques sont essentiellement fondées sur la peur : la peur de se fondre dans l'autre.

Nous pouvons ainsi nous demander, si, face à la mondialisation, l'État démocratique présente encore l'unique modèle politique pour garantir l'État de droit et la liberté ? Les difficultés de construction d'un État démocratique dans les pays du tiers-monde, notamment en Afrique, l'expansion des mouvements extrémistes fondés sur la religion et l'accession des partis politiques extrémistes dans certains pays européens ne sont-ils pas les signes d'essoufflement du modèle démocratique face aux dynamiques et stratégies internes de conquête du pouvoir par les acteurs politiques ? En d'autres termes, malgré sa prétention universaliste, le modèle de l'État démocratique est-il encore porteur d'une rationalité transculturelle ? Pour répondre à ces questions, nous nous appesantirons sur les origines historiques de la démocratie, sur la mondialisation et le " malaise de la culture " qu'elle engendre, et sur la problématique d'une " indigénisation " du modèle démocratique.

I – LES ORIGINES DE LA DÉMOCRATIE

Partant de sa définition, nous parlerons de son origine grecque et sa pratique dans la société grecque, de la théorie du droit naturel, l'État de droit et le monopole de la violence politique.

1 - Définition

Dans son acception la plus commune, la démocratie est le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple.

2- La pratique grecque de la démocratie

Les récits historiques montrent qu'en Grèce, la pratique de la démocratie se fait concomitamment avec celle de l'esclavage ; la démocratie est une prérogative patricienne et masculine. Seul le garçon a droit à un apprentissage à la vie citoyenne : " le citoyen est donc, en premier lieu, un homme bien né ; aux origines sûres (...). Pas de citoyenneté sans légitimité ; pas de pour tout athénien sans un *partêr* " (Sissa, 1986 : 170). Il y a donc le lien de sang qui se vérifie dans la citoyenneté de l'individu et l'appartenance au genre masculin.

Ceci montre le caractère essentiellement discriminatoire de la pratique de la démocratie.

Cette vision du monde est remise en question par la théorie du droit naturel.

3 - La théorie du droit naturel

Cette théorie a contribué à une vision universaliste des droits de l'homme et à la laïcisation de l'État.

Dans sa vision universaliste des droits de l'homme, la théorie du droit naturel part de la prise de conscience de la précarité de la vie dans une société sans règles. Les hommes à l'état de nature aliènent leurs droits et liberté ou une partie de ceux-ci à une assemblée souveraine ; prémisse d'une démocratie représentative. La constitution des hommes en société politique constitue "un artifice mais un artifice rationnel" (Abélès, 1992 : 13). La théorie du droit naturel "ne renvoie pas à la grâce divine, mais procède de la raison humaine. Cette raison s'incarne dans les principes de la loi naturelle avec notamment l'affirmation de la liberté, et de l'égalité des droits entre les hommes" (Abélès, 1992 : 13).

Selon Abélès (Abélès : 1992), cette théorie a également contribué à la laïcisation de l'État. Si l'on entend par laïcité "une réflexivité critique appliquée à tous les domaines (religion, politique, science ...) et pour laquelle rien n'est sacré : ni la religion, ni la politique, ni la raison, ni l'économie" (Laot, 1992 : 162).

La théorie du droit naturel crée l'État de droit et de liberté dans la mesure où l'État, entité abstraite, devient le dépositaire légal et légitime de la violence.

Force est cependant de constater que dans ces différents cas, la constitution d'un État démocratique est aussi le fruit d'une oligarchie représentée par une élite que l'on peut aussi nommer assemblée souveraine.

4 -L'État de droit et le monopole de la violence politique

Bernard Bourgeois définit l'État de droit comme "la puissance politique qui se définit, se finitise, limite par le droit comme justice. En s'unifiant selon un tel droit idéal, donc comme une unité transcendantale par rapport à elle, la société soumet sa particularité — désordre ou violence — à l'universalité ou identité idéale constitutive de la souveraineté. L'élément de la réalité étant l'individu, l'universalité souveraine de l'État se réalise comme telle dans l'individualité universelle de l'Homme, ainsi reconnu comme sujet de droit c'est-à-dire comme liberté" (Bourgeois, 1987 : 3). Cela implique donc l'absence de discrimination entre les individus quelles soient basées sur le sexe, la religion. Et d'une manière idéale l'absence de toute oligarchie inhérente à la création et à la survie de toute démocratie (Michels : 1971).

Cependant dans le contexte de mondialisation actuelle, la démocratie est interprétée comme une phagocytose occidentale. D'où le "malaise de la culture" qui se caractérise surtout par la mise en exergue de leurs particularités culturelles.

II – “LE MALAISE DE LA CULTURE “

Il se traduit par l'émergence de l'État fractal (Zaki Laïdi, 2001 : VI), la résurgence des extrémismes, la difficile implantation de régimes démocratiques dans les États du Tiers-monde notamment en Afrique subsaharienne.

Selon Zaki Laïdi, nous assistons à l'émergence de l'État fractal dans la mesure où l'État est “à la fois le tout et une partie du tout. Il est le tout dans la mesure où c'est tout de même au travers de la démocratie représentative que s'exprime notamment la souveraineté populaire et à travers elle, la légitimité de l'État. (...) l'acteur étatique réussit de moins en moins à asseoir sa légitimité sur le simple fait que ses représentants ont reçu l'onction du suffrage universel” (Zaki Laïdi, 2001 : VIII).

1 – Les extrémismes religieux

La “démocratie de marché” (Zaki Laïdi, 2001 : 65) doivent avoir un fondement et une justification solide. La démocratie libérale ne doit pas se présenter comme un absolu ou idéal sans se justifier. Car présentée ainsi, elle entraîne des extrémismes. Ces extrémismes religieux sont anciens si l'on se réfère aux croisades et aux différentes guerres de religions qui caractérisent l'histoire de l'humanité.

Développé par Freud en 1930, (Perrineau au 2002 : 608) “le malaise de la culture ” est à l'origine des déchaînements collectifs des idéologies mortifères fondées essentiellement sur l'exacerbation des identités. Cette tendance peut s'interpréter comme une réaction immunitaire de certains États comme de certaines organisations contre la quête d'homogénéité économique, culturelle, politique et linguistique que veulent promouvoir les partisans de la mondialisation. La mondialisation est perçue et présentée par ses pourfendeurs comme une manifestation du totalitarisme libéral. Ces mouvements développent des idéologies qui sont aux antipodes de la démocratie libérale classique et se réfugient dans d'autres totalitarismes tout aussi déshumanisants, sinon plus, que la démocratie libérale et le libéralisme économique qu'ils semblent contester.

En effet, sous forme d'intégrismes religieux et d'idéologies nationalistes, elles prennent les peuples comme ce fut le cas dans l'Afghanistan des talibans où orchestrent des attentats ; c'est le cas des attentats du 11 septembre 2001, des attentats anti-Israéliens de Nairobi qui selon leur instigateurs auraient pour but de contrecarrer l'impérialisme américain et l'alliance Israélo- américaine. Ceci au mépris total des droits de l'homme. Dans leur vision, l'autre est une autre sartrien. Il me néantise il veut que m'assimile à lui, à ses valeurs, à sa manière de voir le monde et de l'expliquer. Si ces idéologies sont conçues par les mythes fondées sur la peur de l'autre, et souvent jugées rétrogrades par les médias, elles doivent être prises au sérieux car “détruire les mythes politiques dépasse le seul pouvoir de la philosophie. Un mythe est d'une certaine manière invulnérable. Il est imperméable aux arguments rationnels et ne peut être réfuter par des syllogismes(...) elle peut en effet aider à comprendre qui est l'adversaire que l'on combat. Il s'agit là d'un principe élémentaire de stratégie. Le connaître ne signifie pas uniquement connaître ses défauts et ses faiblesses. Cela signifie aussi connaître ses forces.” (Cassirer, 1993 : 399 - 400).

Cependant après la guerre froide, il est difficile pour les super puissances de se créer de nouveaux ennemis car “ ils stimulent la peur sans forger de nouvelles identités ” (Zaki Laïdi, 2001 : 258).

2 – La démocratie dans les pays africains depuis 1990 : une greffe menacée de rejet

Dans les États africains, le processus de démocratisation n'est pas le résultat d'une prise de conscience interne, mais il résulte d'une série d'injonctions et de contingences internationales.

Etant donné le caractère essentiellement exogène de ce processus, les acteurs politiques locaux s'aménagent des couloirs clairs-obscur dans lesquels ils "adaptent" la démocratie à leurs stratégies internes de conquête du pouvoir.

Les élections sont entourées de rituelles qui montrent souvent une rencontre de rationalités différentes. En effet les élites n'hésitent pas à recourir aux manipulations mystiques pour conserver ou pour s'assurer de leur maintien au pouvoir. Le moment des élections est comme le remarque Abéga, le moment où l'élite se rend compte de la nécessité du peuple et fait appel à lui. Ce dernier n'hésite pas à le rançonner autant que faire se peut car c'est le seul moment où la population se sent prise en considération par l'élite. Ainsi l'investissement dans le sacré n'est pas inutile "tel ministre se fait tremper dans le fleuve tout emmaillotté de guirlandes de plantes dites sacrées (...) se fait remettre chasse mouche et bonnet rouge par les anciens ou les initiés (...) la tradition (...) est sans cesse reformulée. Elle devient donc une véritable idéologie de même que la modernité".

Il s'agit bien comme le remarque Delmas-Marty d'un problème de compatibilité des systèmes de sens. (Delmas - Marty : 1996). Nous assistons à une redéfinition et à une réappropriation de la démocratie. Cette tendance consacre l'idée selon laquelle il n'y aurait pas d'étalon universel de la démocratie

Si l'un des critères de démocratie pour un État est le pluralisme politique notamment l'existence des partis politiques, États africains répondent bien un peu trop bien : il y a une floraison des partis politiques (au Cameroun par exemple, il y a plus de 100 partis politiques). Les pays africains se sont illustrés par un pullulement des partis politiques dont le nombre a souvent atteint des chiffres faramineux et dont l'objectif principal était uniquement la conquête du pouvoir et dans une moindre mesure le partage du gâteau national. En ce sens l'analyse de François Bayart selon laquelle il s'agit dans les États africains plutôt de "décompression autoritaire" a tout son sens dans les pays africains. Sans idéologies ni stratégie commune, les partis politiques africains ont eu des difficultés à se fédérer derrière une idéologie commune et de peser de tout leurs poids face à un appareil gouvernemental dont le principal objectif est la survie et la pérennité au pouvoir. Ce "fameux multipartisme est un symbole aigu d'un réajustement politique en Afrique (...) les autres partis peuvent participer aux élections à condition de ne pas tenter de gagner" (Quantin, 1994 : 110).

La pratique procédurale d'élections en Afrique n'est plus qu'un instrument de légitimation du pouvoir en place. À titre d'exemple, nous pouvons citer le scrutin public au Nigeria ou "queueing system" qui consiste pour les électeurs à voter sans isolement, en public. Ce scrutin favorise une dépolitisation de la société nigériane et c'est ce que montrent les statistiques concernant la participation des populations au vote. En effet, la première expérience du scrutin public au Nigeria s'est soldée par un taux d'abstention record de 89, 43% "le plus élevé peut-être de l'histoire électorale nigériane" (Newswatch, 18.2.1991).

De plus, l'Afrique est le continent par excellence des contestations des résultats post électoraux et où un chef d'État "démocratiquement" élu se fait renverser du jour au lendemain par une gentry militaire. Ces coups d'États bien qu'ils soient illégitimes d'un point de vue légal se font toutefois sur la base de mécontentements populaires, de tensions sociales.

L'accompagnement du terme "démocratie" par des épithètes telles que "apaisée", ou "avancée" montre bien la difficulté qu'ont les régimes politiques à intégrer la démocratie tout court dans leurs mœurs politiques. François Xavier Verschave lui, préfère parler de "démocrature" (Verschave, 2000 : 184)

3 - La démocratie dans les pays arabes

Dans les pays arabes, l'on assiste à un repli identitaire qui se traduit par un refuge religieux et par une tendance holiste de la société politique. L'Islam tout comme la démocratie à une visée universaliste il "ne serait pas un message parmi tant d'autres mais le dernier des messages" (Laïdi, 1996 : 302). Dans les États arabes, aux injonctions démocratiques de l'occident, les tenants du courant intégriste comme ceux des courants progressistes opposent un relativisme : "Dans le monde musulman, il y a une critique de "l'universalisme démocratique occidental" même chez les acteurs non islamiques — quand cet universalisme prend les formes d'une "injonction démocratique" — qui se veulent ou se prétendent démocrates. En même temps, il y a des islamistes qui ne rejettent pas *a priori* le pluralisme politique. Dans ce domaine, la vraie ligne de partage est nationale, car tous les mouvements islamistes sont avant tout le produit de cultures politiques nationales" (Laïdi, 1996 : 302). La mise en avance des particularités est surtout le moyen de se protéger contre un impérialisme occidental de plus en plus envahissant.

Dans *Islam et droit de l'Homme*, Elbaki Hermassi (Elbaki Hermassi, 1994, 32) montre qu'en Iran c'est l'invocation de l'État religieux de droit divin ou encore de "l'État idéologique" de Mawdudu, ce "Wilayat al fakih" de Khomeini qui considère les théologiens comme les "héritiers du prophète" (Elbaki Hermassi, 1994 : 32) il en est de même du gouvernement des talibans en Afghanistan.

Dans une approche traditionaliste et fondamentaliste, "l'homme n'est pas le référent des normes qui s'applique à lui, il n'en est que l'objet. Ce n'est pas en raison de sa nature que de telles règles sont posées mais uniquement par l'effet de la volonté divine" (Laghmani, 1994 : 54).

Ces différents exemples montrent des difficultés que présente l'institutionnalisation de la démocratie dans les divers États. Ce pendant en dehors de la radicalisation de l'incertitude que présente la mondialisation, qu'est ce qui rend difficile l'applicabilité et le vécu de la démocratie dans les différents États, qu'ils soient arabes ou de l'Afrique au sud du Sahara. Nous partirons du caractère essentiellement oligarchique de toute démocratie comme obstacle à son applicabilité.

III - L'ÉTAT DÉMOCRATIQUE : UNE OLIGARCHIE

Selon Michels, (Michels, 1971 : 279) les luttes éternelles entre aristocraties et démocraties n'ont jamais été que des luttes entre vieille minorité défendant sa prédominance et une nouvelle minorité ambitieuse défendant sa prédominance et une nouvelle minorité ambitieuse qui cherche à conquérir le pouvoir à son tour, soit en se mélangeant en la première, soit en prenant sa place. Les luttes politiques ne sont qu'une succession pure et simple de minorités au pouvoir. Les États africains présentent des caractéristiques socio-historiques particulières qui ont été longtemps étudiés et l'une des caractéristiques fondamentales de ces États est leur caractère essentiellement artificiel.

La réussite d'une mise en place d'un État démocratique nécessite d'aller au tréfonds des représentations symboliques du pouvoir.

La liberté et légalité que propose le système démocratique essentiellement basé sur l'individualisme sont en contradiction avec le communautarisme et la redevance que l'individu a par rapport à son groupe. Le principe d'équilibre présent dans les sociétés traditionnelles où la victoire d'un peuple sur un autre n'entraîne pas nécessairement le ravalement brutal de celui-ci au rang de bête et d'esclavage. Dans les lamidats, le successeur du chef est toujours un fils d'esclavage.

La démocratie tout comme la création de l'État en Afrique résulte d'un processus d'assujettissement. Peut-on promouvoir un indigénisation de la démocratie en Afrique ?

1- Une indigénisation de la démocratie?

La démocratie dans le contexte africain est interprétée comme la tyrannie des gagnants sur les perdants. Cette perception de la démocratie est un facteur explicatif de l'obsession des régimes politiques à se maintenir au pouvoir.

• La redéfinition de l'État

La création de l'État est tributaire des facteurs socio-historiques qui sont à la base du volontarisme de ses habitants à se constituer en nations et en État ensuite.

L'indigénisation de la démocratie en Afrique passe par une redéfinition de l'État en Afrique. Comme le remarque Pondi (Pondi, 1997 : 320), l'État est une formation culturelle et en tant que technologie par excellence de la domination "s'historicise", c'est-à-dire rentre dans la durée autochtone en se laissant socialiser. L'État africain est aussi le fruit d'une injonction. L'État ne semble après plus de 40 ans d'indépendance avoir été apprivoisé par les États africains : "l'histoire de l'État en Afrique c'est avant tout l'assujettissement en même temps que l'histoire des procédures par lesquelles les assujettis deviennent des sujets, ou si l'on veut des citoyens" (Pondi, 1997 : 320). Cependant ce processus de constitution de l'État qui semble surtout basé sur l'aliénation ne doit pas nous faire oublier que "si l'initiative coloniale vint du dehors, la mise en œuvre du projet fut, en très grande partie, une œuvre commune" (Memêl Fotê, 1997 : 328).

La redéfinition de l'État est à notre avis une condition sine qua non au vécu de la démocratie comme principe universel de gouvernement car malgré les définitions qui fleurissent sur l'État malgré la présence de ceux-ci sur le papier comme États.

La recrudescence des extrémismes dans les États arabes et les attermolements de la démocratie dans les pays africains, montrent que "détruire les mythes politiques dépasse le seul pouvoir de la philosophie. Un mythe est d'une façon invulnérable. (...) Il est imperméable aux arguments rationnels et ne peut être réfuté par des syllogismes" (Cassirer, 1993 : 399). Pour les grandes puissances "les connaître ne signifie pas uniquement connaître ses forces (...) nous avons tous eus à sous-estimer celles-ci (...) nous savons désormais qu'il s'agit d'une grave erreur" (Cassirer, 1993 : 399).

• La place du perdant

La démocratie libérale favorise une invisibilité du perdant dans le processus de décision. Situation contraire en Afrique Subsaharienne. À titre d'exemple, nous pouvons prendre l'exemple des conquêtes peuhles dans le nord du Cameroun, notamment chez les Mboums. Les Mboums ont été conquis par les Peuhls et réduits en esclavage par ceux-ci. Mais le successeur du chef est issu d'un sang royal et d'un sang d'esclave. Ceci montre la contribution et la prise en compte des perdants dans le processus de décision.

De même dans les associations paysannes, les perdants à une élection ne sont pas purement et simplement boutés hors du processus décisionnel. Ils continuent d'être consultés en vertu de leurs connaissances et de leur expérience en la matière. Dans ce sens, la démocratie libérale préconisée comme modèle de gouvernement est en contradiction avec ces pratiques séculaires.

En définitive, au nom de quoi l'Occident parviendrait-il à présenter la démocratie comme " bien " ou comme " mieux " s'il ne parvient pas à définir ce " bien " ni à justifier ce " mieux "? (Zaki Laïdi, 2001 : 66). L'État démocratique passe par la prise en compte en considération des réalités politiques, sociales, culturelles et historiques des États.

BIBLIOGRAPHIE :

- Abélès (M.) *Anthropologie de l'État*, Armand Colin, Paris, 1992
Cassirer (E.) *Le mythe de l'État*, Gallimard, 1993
Colas (D.) (dir.), *La question de l'État de droit en France aujourd'hui*
Conac (G.) et Abdelfattah (A.) (dir), *Economica*, 1994
Delmas – Marty (M.) *Vers un droit commun de l'humanité*
Laot (L.), *La laïcité, un défi mondial*, Les éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, Paris, 1998
Michels (R.), *Les partis politiques*, Flammarion, 1971
Verschave (F.X.), *Noir silence qui arrêtera la françafrique ?*
XXX, *Les avatars de l'État en Afrique*, Gemdev, Karthala, 1997

Articles et Revues

- Abéga (S.C.) “Combats de sorciers et joutes électorales au Cameroun”, *Cahier de l'UCAC* n°3, 1998, 87-99
Geschierre P. “Le politique en Afrique, le haut, le bas et le vertige”, *Politique Africaine*, n°39, 155-161
Ibrahim (J) “ Démocratie à la Nigériane : les électeurs font la queue”, *Politique Africaine*, n°4, octobre, 131-135
Kodia (N.) “ La démocratie, un luxe pour les africains ?”, *Développement et Coopération*, n°6, novembre / décembre 2002, 26-29
Laïdi (Z.) “La radicalisation de l'incertitude” in *Études*, mars 1996
Médard (J.F.) “Autoritarismes et démocraties en Afrique noire”, *Politique Africaine*, n°4, octobre 1991, 92-104
Quantin P. “Zimbabwe : Pérestroïka sans Glasnot”, *Politique Africaine*, décembre 1994, n°44, 110-114